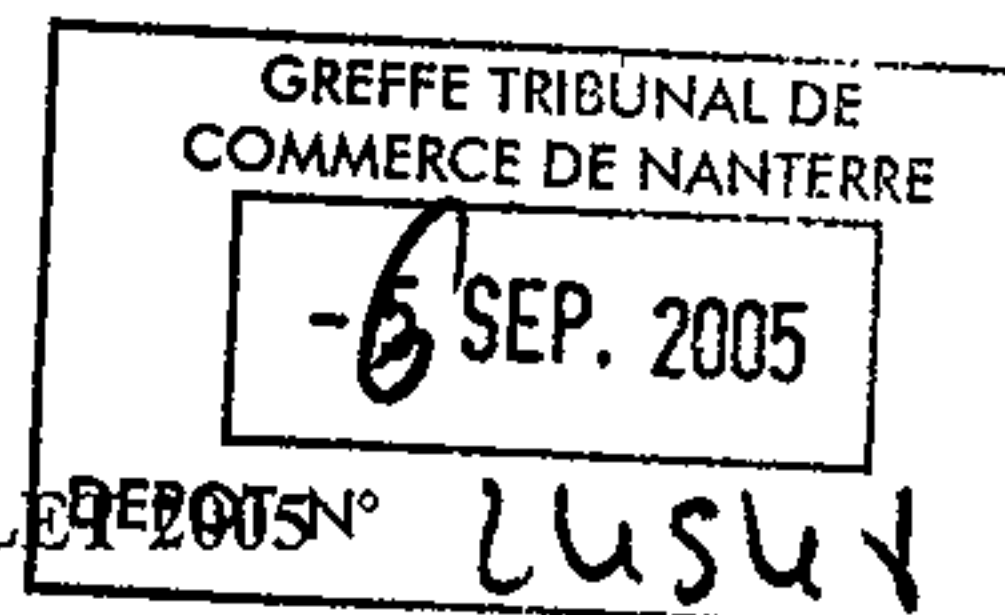


CHRONOPOST
Société Anonyme au capital de 51.659.939 euros
14, Boulevard des Frères Voisin - 92795 ISSY-LES-MOULINEAUX
RCS Nanterre 383 960 135

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL
du CONSEIL d'ADMINISTRATION du 18 JUILLET 2005**



Ce jour, dix huit juillet deux mille cinq, à 12 heures, le Conseil d'Administration s'est réuni au siège de la société CHRONOPOST, sur convocation de son Président, Monsieur Gilles MOUTEL.

Sont présents :

Monsieur Gilles MOUTEL,
La Société GEOPOST,
Représentée par Monsieur Paul-Marie CHAVANNE
Monsieur Claude BEGLE,
Monsieur Alexis RUSSET,
Madame Yolaine de COURSON
Monsieur Philippe KOULOUDJOIAN,
Monsieur Laurent ROUILLARD

Président,
Administrateur,

Administrateur,
Administrateur,
Administrateur
Administrateur salarié,
Administrateur salarié,

Sont absents et excusés :

Monsieur Patrice COLLET,
Madame Frédérique BRETEL,

Administrateur,
Administrateur salarié,

Assistent également à la réunion :

Monsieur Philippe d'AYREX,

Contrôleur d'Etat.

Monsieur Serge DROCHEINER,

Secrétaire du Comité d'Entreprise.

Monsieur Thomas LOT

Invité

Madame Valérie AUDOIN,

Secrétaire du Conseil.

La séance est présidée par Monsieur Gilles MOUTEL qui constate que la moitié des administrateurs étant présents, le Conseil peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- 2- Démission du Président et nomination d'un nouveau Président du conseil d'administration
- 3- Mode d'organisation de la Direction Générale
- 4- Agrément d'un nouvel actionnaire
- 5- Questions diverses

1. APPROBATION du PROCES-VERBAL du CONSEIL d'ADMINISTRATION du 10 MARS 2005

Le Président demande si, après lecture du procès-verbal du Conseil d'Administration du 10 mars 2005, des remarques sont formulées à son sujet.

Personne ne demandant la parole, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. DEMISSION du PRESIDENT et NOMINATION d'un NOUVEAU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Gilles MOUTEL accueille Monsieur AYREX, nouveau venu dans ce conseil, à la fonction de Contrôleur d'Etat ainsi que Monsieur LOT, futur Président du Conseil.

Monsieur MOUTEL remet au conseil sa démission avec effet immédiat de ses mandats d'administrateur, de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général qu'il détenait au sein de la société.

Les administrateurs prennent acte de la démission de Monsieur Gilles MOUTEL tant de la Présidence du Conseil que de sa qualité d'administrateur et de son mandat de Directeur Général.

Monsieur Paul-Marie CHAVANNE demande à Monsieur LOT de se présenter et lui souhaite la bienvenue au sein de ce Conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide à l'unanimité de coopter au lieu et place de Monsieur Gilles MOUTEL, et pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur :

Monsieur Thomas LOT

Né le 6 mars 1960

De nationalité française

Demeurant 25 parc Montretout, 92210 Saint Cloud

Monsieur Thomas LOT déclare accepter ces fonctions immédiatement et ne faire l'objet d'aucune mesure, ni être sujet à aucune incompatibilité susceptible de lui en interdire l'exercice.

Les fonctions de Monsieur Thomas LOT prennent effet immédiatement, le conseil d'administration se poursuivant dans sa nouvelle composition.

La cooptation ci-dessus sera soumise à la ratification de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Monsieur Thomas LOT devant être propriétaire d'une action au moins pendant la durée de son mandat, la société GEOPOST, représentée par Monsieur Paul-Marie CHAVANNE, demande au conseil d'administration d'agréer la cession d'une de ses actions à Monsieur Thomas LOT.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'agréer la cession projetée.

Le conseil procède ensuite à la désignation du nouveau Président du conseil d'administration.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Thomas LOT aux fonctions de Président du conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur, au lieu et place de Monsieur Gilles MOUTEL.

Monsieur Thomas LOT déclare accepter ces fonctions immédiatement et ne faire l'objet d'aucune incompatibilité, interdiction et déchéance de nature à faire obstacle à l'exercice de ses fonctions.

Les fonctions de Monsieur Thomas LOT prennent effet immédiatement, le conseil d'administration se poursuivant sous sa présidence.

3. MODE d'ORGANISATION de la DIRECTION GENERALE

Le Président indique que conformément aux dispositions légales et à l'article 13 des statuts, le Conseil doit opter pour l'un des deux modes d'exercices de la direction générale prévues par la loi, soit le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général, soit la dissociation de ces fonctions.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur général. En conséquence, Monsieur Thomas LOT, Président, assumera sous sa responsabilité la direction générale de la société, pour une durée égale à celle de ses fonctions de Président, et prend le titre de Président Directeur Général.

Monsieur Thomas LOT déclare accepter ses fonctions, et satisfaire aux conditions légales relatives au cumul du nombre des mandats d'administrateurs et de Directeur Général de sociétés anonymes.

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration, le Président Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, dans la limite de son objet social.

Le Président Directeur Général est autorisé à consentir des subdélégations ou substitutions de pouvoirs pour une ou plusieurs opérations ou catégories déterminées.

Pour extrait certifié conforme à l'original



Thomas LOT
Président Directeur Général